

# Conseil de gestion du 7 janvier 2022 Délibération n°2022-001

## Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 09 juillet 2021

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 366/2021 du 04 janvier 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment l'article 3 ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 9 juillet 2021 ;

### Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 9 juillet 2021, sans modification.

## Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

## Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Didier CODORNIOU



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du conseil de gestion  
En charge de l'intérim de la présidence

## 28<sup>ème</sup> CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

# PROCES VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal  
du conseil de gestion du 9 juillet 2021

A Argelès-sur-Mer  
(Format mixte présentiel / visio-conférence)

# Membres participants au conseil de gestion

## Présidence du conseil de gestion

- Didier CODORNIU, syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise

## Catégorie des services de l'État

- Paul PIRAULT, représentant le commandant de la zone maritime Méditerranée
- Marion BRICHET, représentant la DIRM
- Laurent SCHEYER, représentant la DREAL Occitanie
- Xavier PRUD'HON, représentant la DDTM/DML
- Sylvie CASTEL, représentante de la DRAC

## Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Marc MEDINA – Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- Alain FERRAND – Commune de Barcarès
- Sandrine LOZANO, Commune de Sainte Marie la Mer
- Marine BRETON, Commune de Leucate
- Cécile MARGAIL – Commune de Torreilles
- Annie PEZIN – Commune d'Elne
- Antoine PARRA - Commune d'Argelès-sur-Mer
- Jean-Pierre GILLERY – Commune de Collioure
- Gregory MARTY – Commune de Port-Vendres
- Guy VINOT – Commune de Banyuls-sur-Mer
- Christian GRAU - Commune de Cerbère

## Catégorie des organisations professionnelles

- Bernard PEREZ – CRPME Occitanie
- Jean-Pierre NAVARRO, Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des PO
- Manuel MARTINEZ, Prud'homie de pêche de Saint Cyprien - Collioure
- Guilhem HUBERT – ARMAM
- Serges PALLARES – UVPO

## Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Jacques DOUAY- FFV
- Jean-Marie RAY – FNPSA
- Michel ROHEE – GAPAMAR

## Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Raymonde LECOMTE – ASAME
- Aline FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD, Groupement ornithologique du Roussillon
- Bruno VOLAND - Association Charles Flahault
- Yves DESDEVISES - Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSSSEN – IFREMER
- Philippe LENFANT – UPVD
- Hervé BLANCHARD - UPVD
- Catherine PIANTE – WWW France, coordinatrice MEDPAN

### Commissaires du gouvernement

- Paul PIRAULT – représentant le Préfet maritime de la Méditerranée
- Xavier PRUD'HON – représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales

## Equipe OFB du Parc naturel marin du golfe du Lion

- Hervé MAGNIN (directeur du Parc), Marie MORINEAUX (chargée de communication), Françoise GORRIS (secrétariat), Aurélie JOU (secrétariat), Marc DUMONTIER (chef du service Ingénierie), Lauriane VASSEUR (CM pêches maritimes), Andrea SABBIO (CM WWF Pêche artisanale), Grégory AGIN (CM usages industriels et aménagements maritimes), Victoria MAGENTI (CM patrimoine culturel), Noémie MICHEZ (CM espèce, habitats et écosystèmes marins), Olivier MONNIER (CM qualité de l'eau), Camille ASSALI (CM planification maritime), Mylène SAURY (CM mobilisation des acteurs – NATURA 2000), Alizée MARTIN (CM usages de loisir), Renaud HIRARD (stagiaire), Hugo PRUAL (stagiaire), Victor TERSIGUEL (stagiaire)

## Invités et accompagnants

- M-L LICARI (CD 66) ; F. CADENE (CD 66) ; E. VANPEPERSTATE (La Région) ; A. CARRE (CRPMEMO Occitanie) ; P. ROMANS ; G. CAPRANI (PPM) ; R. BUSCAIL (GOR)

# Connexion et accueil des participants, Introduction et ouverture de session

Didier CODORNIU, 1<sup>er</sup> vice-président du Parc ouvre la séance du conseil de gestion en présentiel et sous un format par visio-conférence. Le quorum est atteint. Michel MOLY rejoindra le conseil de gestion en fin de séance. Didier CODORNIU en profite pour féliciter les nouveaux élus suite aux élections. Il informe qu'il restera à la présidence du Parlement de la Mer à la demande de la Présidente de Région, Carole DELGA. Il notifie la nouvelle élection du prochain président du conseil de gestion, probablement au début de mois d'octobre, jusqu'au renouvellement complet du conseil qui aura atteint son mandat de 5 ans en juin 2022. Il est rappelé que le règlement intérieur précise que la fonction de présidence est accessible à tous les membres du conseil de gestion.

Grégory AGIN rappelle les modalités de vote en ligne avec un total de 34 votants, dont 25 votants en présentiel.

## I. Approbation de l'ordre du jour

Présentation des points à l'ordre du jour et inscription des éventuelles questions dans le point 8 questions diverses.

Adoption de l'ordre du jour :

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Adoption du PV du conseil de gestion du 02/03/2021**
3. **Sélection des candidatures à l'appel à projets 2021 du Parc**
4. **Discussion sur le projet d'évolution du cadre réglementaire de la pêche professionnelle à l'oursin visant à permettre, à titre dérogatoire, l'utilisation d'un scaphandre autonome**
5. **Avis sur le confortement de la digue nord du port d'Argelès-sur-Mer**
6. **Présentation des dossiers retenus au plan de relance sur les ports engagés dans la certification « port propre »**
7. **Point d'information sur les éoliennes flottantes en Méditerranée**
8. **Questions diverses**

Bernard PEREZ souhaiterait des informations sur le rapport concernant la valorisation des produits de la pêche où ni lui, ni sa structure n'ont pu être présents.

Didier CODORNIU retient de traiter ce point en question diverse.

Vote favorable à l'unanimité.

## II. Adoption du PV du conseil de gestion du 02/03/2021 (Document diffusé avec le dossier de séance)

Didier CODORNIOU propose l'approbation du procès-verbal du dernier conseil du 2 mars 2021.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 02 mars 2021, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n° 2021-007

## III. Sélection des candidatures à l'appel à projets 2021 du parc (Document adressé avec le dossier de séance)

Il est rappelé au Conseil de gestion que les membres qui ont déposé des dossiers de candidature ne peuvent prendre part au vote.

Avec un total de 49 candidatures, le budget de l'AAP cette année est de 300 000 euros répartis sur 4 thématiques dont 150 000 euros ont été attribués à la thématique 1 en appui au développement durable des activités maritimes, lié au plan de relance et donc non fongible avec les autres thématiques soutenues par des fonds propres de l'OFB.

**Thématique 1 (développement durable des activités maritimes) présentée par Alizée MARTIN sur les 5 candidatures ayant les meilleures notations après analyse des dossiers. La sélection prend également l'enveloppe budgétaire disponible**

- Compagnie maritime Roussillon Croisière SARL côte radieuse (alternative anti fouling- Finsulate et récupération des eaux noires -2 navires)
- CTM Croisière (alternative anti fouling- Finsulate et récupération des eaux noires -1 navire)
- Aquatile plongée (motorisation électrique bateau de plongée)
- Le paradis des bulles (station de gonflage des bouteilles de plongée grâce à des panneaux solaires)
- SAS Découverte du vivant (motorisation d'un navire neuf hybride à destination de l'écotourisme pélagique)

Didier CODORNIOU propose de mettre en place une commission issue du conseil préparée en amont de la session du conseil, avec l'équipe du Parc. Cette proposition de sélection finale des dossiers analysés serait selon les critères retenus par l'appel à projets. Cette perspective sera à confirmer avec le prochain président.

Sylvie CASTEL de la DRAC salue le travail d'analyse très complet et soigneux des nombreux dossiers déposés. Certains projets n'ont pour autant pas été évalué à leur juste valeur, faute d'une grille de

critères plus complète. Un travail de rapprochement en amont avec la DRAC sur la définition des critères pourrait l'éviter, à l'image des projets présentés mais non retenus malgré un soutien de l'Etat au titre de la Relance/Santé handicap/dépendance.

Serges PALLARES demande si les 5 dossiers de la thématique 1 présentés viendront se réaliser sur le périmètre du parc marin. Il s'interroge sur les garanties d'autorisation et alerte sur le risque de donner une partie de l'AAP à des entreprises susceptibles d'exercer leur activité hors du territoire. Il porte attention à l'importance de privilégier les sociétés locales et non pas extérieures au Parc, en vérifiant que la société a bien l'autorisation d'exercer sur le territoire et que le projet se déroule effectivement dans le périmètre du Parc. Il faudrait conditionner l'octroi de la subvention à cette exigence. Il signale que si la société ne peut pas produire d'autorisation légale d'exercer son activité sur le Parc, elle ne devrait pas bénéficier de son aide.

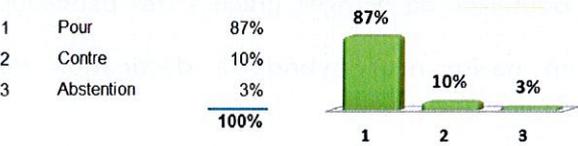
Marc DUMONTIER répond que certains sont issus d'autres départements. Dans les autres thématiques, certains porteurs de projets ont un siège social basé hors du parc, mais l'opération se situe bien dans le périmètre du parc marin. Il indique que pour la société « Découverte du Vivant » celle-ci a pour objectif de travailler dans le périmètre du Parc. Ce critère de localisation du projet dans le périmètre du Parc n'a à ce jour jamais été précisé dans ses appels à projets, même si il reste exceptionnel. Une condition pour appliquer à l'avenir un tel critère imposera de se questionner sur nos capacités à le vérifier en termes de justificatifs à produire dans le dossier de candidature.

Hervé MAGNIN indique que l'AAP du parc se base en principe sur les seuls critères adoptés par le conseil de gestion. Néanmoins il peut paraître implicite que le pétitionnaire exerce son activité ou déploie son projet sur le territoire du Parc. Le Parc va donc questionner le service juridique de l'OFB pour savoir s'il est possible d'exiger cette disposition sur ce dossier particulier, voire de demander le remboursement de la subvention en cas de départ de l'opérateur à court terme.

Il indique par ailleurs que la question sous-tendue de voir s'accroître le nombre d'opérateurs sur une activité telle que le « whale watching » relève de la libre concurrence commerciale et que le parc marin n'a pas de compétence à intervenir sur ce sujet. Cette question du contingentement de cette activité sur les zones fréquentées par les cétacés se pose déjà dans certaines aires marines protégées dont la sur-fréquentation pose des problèmes de dérangement avérés, bien qu'aucun cadre juridique ne soit encore en place.

Didier CODORNIU remercie l'équipe du Parc pour son travail d'analyse des dossiers, mais ces débats démontrent encore une fois l'importance d'installer une commission *ad hoc*, évoquée précédemment, pour mieux préparer et organiser les débats en conseil.

09/07/2021 15:10  
Sélection des candidatures à l'appel à projets 2021 du Parc - thématique 1



## Thématique 2 (Action de sensibilisation à destination des jeunes) présentée par Lauriane VASSEUR

- BIORANELL (installation de modules pédago ludiques)
- Collège Pierre Mendès France (demande de subvention pour les sorties de terrain)
- Coopérative scolaire école Pasteur (Aire marine éducative de Port Vendres)
- Groupe ornithologique du Roussillon (conférences et support numérique)
- Label Bleu (projet plage éco solidaire, sensibiliser le public collégien et lycéen)
- Les PEP 66 (mission littoral auprès d'une classe pilote pour sensibiliser le milieu marin)
- Office de tourisme intercommunal Pyrénées Méditerranée (jeux familial éducatif et application pour smartphone)
- AIGUA MANYAC (création d'une option « section plongée » en SVT, lycée C. Bourquin)

Marc DUMONTIER récapitule les dossiers les mieux classés et fait la proposition budgétaire aux membres du conseil de gestion, du fait des sommes finales avec un solde négatif. Il est proposé aux membres de retenir le dossier Aigua Manyac et de retirer MAREPOLIS.

Serges PALLARES s'oppose au fait de retirer le dossier de MAREPOLIS, faute de budget suffisant. Il rappelle que c'est un projet primordial et un support pédagogique pour la jeunesse dans le département. Cette proposition démontre l'absence de stratégie au sein du CG.

Didier CODORNIU rappelle le problème de l'enveloppe budgétaire. Bien que le projet de MAREPOLIS soit bien structuré, le budget de 32 000 euros est trop important pour l'enveloppe programmée par l'OFB. Il précise que ce dossier pourrait être repêché à travers une autre subvention de la Région.

Hervé MAGNIN rajoute que MAREPOLIS est un acteur qui a déjà été lauréat les années précédentes au sein de l'OFB.

Bernard PEREZ rejoint l'avis de Serges PALLARES qui propose de réduire un peu de la somme demandée par chacun des autres porteurs de projets, pour retrouver le budget manquant.

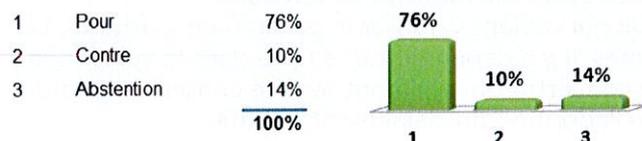
Marc DUMONTIER répond que ce choix imposerait de trouver 25 000 euros et vérifier projet par projet ce qui est possible sans remettre en cause leur faisabilité, ce qui est peu réaliste.

J-M SOLE propose de scinder le projet en 2, sur 2 années et d'apporter un demi-financement cette année et l'année prochaine pour la deuxième partie.

Didier CODORNIU préfère revenir au choix initial, ne considérant pas souhaitable d'impacter les autres dossiers. Toutefois il propose de voir si le projet ne pourrait pas bénéficier d'un autre co-financement (la Région ou le Parlement de la mer). Il propose donc de voter cette proposition et de réfléchir à une autre solution de financement pour le dossier Marepolis.

09/07/2021 15:35

### Sélection des candidatures à l'appel à projets 2021 du Parc - thématique 2



### **Thématique 3 (Restauration et mise en valeur du patrimoine matériel ou immatériel d'intérêt culturel) présentée par Victoria MAGENTI**

- SIVU Miguel Caldentey (restauration de la Goélette Miguel Caldentey)
- Bonança (réhabilitation du llagut catalan flor de Bonança)
- Commune du Barcares (restauration de la barque catalane)
- Subcam Archéologie (film)
- Association els amics del pailebot Miguel Caldentey (valorisation de la goélette)
- Association les amis du Lacaze-Duthiers (réplique de la barque Lacaze-Duthiers)
- Association vieux gréement Canet en Roussillon (restauration de la barque Salicornia)

Michel ROHEE intervient en faveur du projet porté par l'association de Canet en Roussillon, qui lui ont précisé qu'avec la moitié du montant de leur demande, l'opération reste réalisable, soit 2 000 €. Compte-tenu de la modestie de ce budget, il propose que cette somme soit prise sur la subvention demandée par la commune du Barcarès, si elle l'accepte, dont les capacités financières ne sont pas comparables à celles d'une petite association.

Didier CODORNIU est favorable à cette proposition et informe le conseil de la mise en place de subventions de la région pour soutenir la sauvegarde du patrimoine maritime.

M-L GUIRADO qui représente la commune du Barcarès, accepte la diminution de la subvention proposée sur leur projet.

Christian GRAU alerte qu'à deux reprises durant cette session, il y a eu des difficultés de dépassement de l'enveloppe budgétaire. Il propose de retenir 5 lauréats maximum et de fixer un plafond à la subvention demandée.

Hervé MAGNIN rappelle que c'est le conseil de gestion qui fixe les critères de subvention, cette idée de plafonnement pourrait tout à fait figurer dans le prochain AAP.

Bernard PEREZ regrette cette décision ne tienne qu'à un accord improvisé avec la mairie du Barcarès et souligne l'absence des autres porteurs de projet.

Michel ROHEE précise que les projets déposés, au travers de l'enseignement de la voile latine, œuvrent pédagogiquement à diffuser le patrimoine catalan et pas uniquement présenter "un bateau à quai".

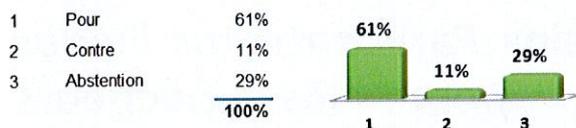
Antoine PARRA indique que la réponse positive du Barcarès ne résout pas la situation. L'absence des représentants des deux autres projets portent en leur défaveur. Pour les projets qui soutiennent la mémoire des pêcheurs le FEAMP serait un outil de financement tout à fait indiqué.

Bernard PEREZ désapprouve la façon d'agir au conseil de gestion.

Didier CODORNIU rappelle que pour les budgets identifiés avec des dépassements, il faut faire des choix et trancher. Cet AAP génère de beaux projets, parfois structurants et rassemble un nombre grandissant de porteurs de projets, signes de son succès et de l'attractivité du territoire. L'objectif sur ce thème est la solidarité et l'aide à ceux qui veulent valoriser le patrimoine maritime. Les choix mêmes difficiles et les votes doivent être assumés. Il y a cependant une faille dans le système de sélection actuel, qui impose de définir une meilleure concertation en amont avec le conseil de gestion. Il remercie Le Barcarès de l'effort consenti et propose l'adoption du classement discuté.

09/07/2021 15:58

### Sélection des candidatures à l'appel à projets 2021 du Parc - thématique 3



### Thématique 4 présentée par Noémie MICHEZ (Inventaire naturaliste) avec une enveloppe de 50 000 euros

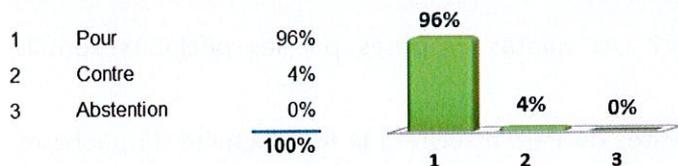
- Les amis des Posidonies (suivi des espèces marines de l'anse de Paulilles)
- IFREMER (étude de la biodiversité benthique associée aux fonds coralligènes)
- Association AILERONS (état des lieux des élasmobranches)
- CREOCEAN (BADG : Base de données sur la faune benthique de substrat meuble du Golfe du Lion)

Marc DUMONTIER rappelle auprès des porteurs de projets et en particulier les candidats de structures commerciales, de fournir l'intégralité de toutes les pièces administratives pour la validation des demandes de subventions. L'octroi des subventions est conditionné par des dossiers administratifs complets.

Il n'y a pas d'autre commentaire complémentaire et passage au vote.

09/07/2021 16:05

### Sélection des candidatures à l'appel à projets 2021 du Parc - thématique 4



## IV. Avis du conseil de gestion sur les modalités d'une dérogation de pêche des oursins *Paracentrotus lividus* en scaphandre autonome pour les pêcheurs professionnels dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maria RUYSSSEN, directrice de la station Ifremer de Sète qui a co-animé avec le Parc le groupe de travail sur la pêche est invitée à s'exprimer.

Maria RUYSSSEN rappelle que les oursins font partie des cinq espèces halieutiques prioritaires du Parc inscrites à son plan de gestion et rappelle le cadre réglementaire en vigueur à savoir l'arrêté n°2015076-0002 du 17 mars 2015.

Le suivi pluriannuel effectué par les agents du Parc a servi de base à la réouverture des débats suite à la sollicitation des pêcheurs professionnels. Il convenait de s'assurer que la ressource était suffisante et que cette nouvelle manière de la prélever ne provoque pas de déséquilibre. Le résultat montre qu'en 5 années de suivi, il y a une baisse de l'abondance totale des juvéniles mais une augmentation de la biomasse des adultes exploitables, ce qui est conforme à la tendance observée dans les autres sites de Méditerranée. Toutefois, ces suivis se sont tenus à une profondeur supérieure à 3 m. Un contrôle des faibles profondeurs sera donc réalisé pour vérifier si les juvéniles manquants ne s'y trouvent pas.

Avant de se poser la question d'autoriser ou non la pêche en scaphandre autonome, le groupe de travail a travaillé sur trois enjeux :

- Y a-t-il une adéquation des ressources/quotas ? Les quotas proposés par les pêcheurs sont-ils conformes à un maintien de la ressource ?
- Les mesures proposées sont-elles contrôlables ?
- Est-ce que cela ne remet pas en cause les capacités du Parc à suivre à la fois l'activité de pêche et l'abondance des populations ?

En travaillant selon ces trois axes au sein de réunions de travail successives, plusieurs dispositions réglementaires validées collégalement avec des mesures volontaires de partenariats entre les pêcheurs et les gestionnaires ont été proposées :

- 1- tester une année dérogatoire ouverte aux 7 licenciés qui candidateront auprès du CRPME ;
- 2- la présence de bouteilles implique de ne détenir à bord uniquement que des oursins ;
- 3- pas de modification sur les engins de pêche (la main, la grapette et le couteau) ;
- 4- augmentation de la taille minimale de capture à 5,5 cm ;
- 5- engagement des pêcheurs à embarquer des agents du Parc à leur demande, afin de faciliter le suivi ;
- 6- contrôlabilité des mesures avec un quota en poids. Le Parc s'est engagé à mener un travail avec la profession à l'automne pour affiner le diagnostic taille/poids : 200 douzaines/ jour, pendant 26 jours de pêche.

Deux réserves ont été soulevées en séance et sont soumises à discussion : l'enjeu prioritaire est de tester l'autorisation de la pêche en scaphandre avec un quota total réduit (5200 douzaines sur la saison) par rapport au quota actuel (6400 douzaines sur la saison), à condition que cet effort permette

d'anticiper la baisse des juvéniles et d'assurer la pérennité du stock.

La deuxième condition est de s'assurer que cette pêche soit contrôlable et contrôlée. Il a par ailleurs été demandé par les professionnels de décaler leur période de pêche par rapport à la pêche de loisir pour des raisons d'inadéquation avec leur activité et la commercialisation.

Au cours des différentes réunions, les services de contrôle et les services de l'Etat, les scientifiques, les gestionnaires de Méditerranée et les pêcheurs se sont accordés sur la levée de certaines réserves. Le scénario proposé consiste en un maintien d'un quota journalier dont le niveau a été réadapté, sous réserve que cet effort soit suffisant avec la pérennité du stock et sera à confronter aux suivis scientifiques à venir. Il ressort également une incompatibilité de distinguer pour la période d'ouverture réglementaire la pêche professionnelle et la pêche de loisir. En effet le Parc mène un travail de sensibilisation auprès des pêcheurs de loisir et la lisibilité de cette disposition doit être assurée.

Didier CODORNIU remercie pour la présentation.

Aline FIALA souligne l'importance de respecter les quotas car le moyen de récolte n'est pas le principal facteur. Dans les chiffres présentés, les stocks ont diminué de 50 % d'où l'importance du suivi régulier à long terme et surtout l'importance de se calquer sur ces suivis. En fonction des contrôles réguliers, il faudra s'ajuster systématiquement à la ressource dans l'intérêt de tous, pêcheurs et scientifiques.

Par ailleurs, elle propose que certaines zones soient laissées en zones de cantonnement – c'est-à-dire de laisser certaines zones vierges pendant un délai de 4 ans afin de permettre de renouveler le stock. Ces pratiques sont jugées efficaces et invite à envisager cette possibilité en cas de stocks critiques.

Manuel MARTINEZ rassure en précisant qu'ils notifieront auprès des services de l'Etat le nombre d'oursins pêchés à bord dans un souci de transparence complète. Il réitère sa proposition d'emmener les agents du Parc afin d'avoir un suivi beaucoup plus régulier.

Christian GRAU a des interrogations sur la reproduction des oursins et de leur quota. Il se questionne sur la pêche en apnée et la pêche en bouteille. En effet, il y a déjà eu dans le passé, pour exemple, le problème sérieux avec la pêche au corail du côté de la côte vermeille. Il rappelle à la vigilance et à ne pas se retrouver avec un stock oursin affaibli.

Manuel MARTINEZ répond qu'il n'y aucune différence entre scaphandre et apnée en pêche professionnelle, si ce n'est qu'il y a beaucoup moins de vigilance en apnée au bout d'un certain temps. La sécurité du plongeur est améliorée grâce à la pêche en bouteille – celle-ci permettant d'être plus précis sur les prélèvements notamment pour les tailles de capture. Quelle que soit la pratique, le quota est respecté.

En tant que pêcheur depuis plus de 30 ans, Manuel MARTINEZ confirme l'existence du braconnage au corail. Il rappelle le moment où des pêcheurs professionnels ont voulu démarrer la pêche au corail et ceux-ci se sont rendu compte du braconnage qu'ils ont aussitôt alerté.

Actuellement, pour les oursins, les braconnages sévissent aussi et seuls les pêcheurs professionnels locaux ont alerté.

Christian GRAU s'interroge sur les possibilités de changements de zone de pêche en bouteille.

Manuel MARTINEZ confirme que la pêche en bouteille permet de diversifier les zones de prélèvement notamment à plonger plus profondément.

Annie PEZIN s'interroge sur les éventuels risques en baissant le quota.

Maria RUYSEN répond qu'actuellement c'est un suivi de population et non pas de modélisation de

stock. L'IFREMER ne se prononce pas sur l'état du stock. Mais face à un constat de diminution des juvéniles, les mesures de baisse des prélèvements et d'augmentation parallèlement de la taille de capture de l'animal sont les seules mesures pour les pêcheurs afin de permettre d'avoir déjà un premier impact positif sur les stocks.

Didier CODORNIU se félicite du travail fait et de l'implication des pêcheurs. Il faut insister sur le fait que cette prochaine saison sera une année d'expérimentation. Les bilans tirés en 2022, permettront les ajustements nécessaires.

Manuel MARTINEZ souhaite rappeler que ce sont les pêcheurs qui à l'origine ont demandé à créer des licences afin de protéger les oursins.

Yves DESDEVISES demande si la phase de test était reconduite d'une année, quels critères seraient mis en avant pour l'évaluer ?

Maria RUYSSSEN répond que le suivi annuel du Parc marin permettra, après traitement des données de suivi, de dégager la tendance de l'abondance. Le conseil de gestion sera en mesure de statuer sur l'adéquation des mesures prises.

Bernard PEREZ félicite le travail rapporté. Il salue la conscience professionnelle rapportée par Manuel MARTINEZ, Président de la commission « oursins ». Dans le passé, cela a déjà été fait pour le poulpe. Grâce à ce travail et l'implication de l'IFREMER, cette prochaine saison se présente bien.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable pour une modification de l'exercice de la pêche professionnelle des oursins (*Paracentrotus lividus*) dans ses eaux pour la pêche professionnelle, à titre de test sur une saison de pêche, et incluant deux volets.

Le premier volet comprend une proposition d'évolution réglementaire incluant :

- une dérogation de pêche en scaphandre autonome de l'oursin *Paracentrotus lividus* accordée en test 1 année, ouverte à tous les licenciés ;
- la détention à bord de la seule espèce d'oursin *Paracentrotus lividus* quand le matériel de plongée est embarqué, les engins de pêche autorisés étant la grapette, le couteau, la main ;
- la taille minimale de capture augmentée à 5,5 cm ;
- la baisse du quota total sur la saison, avec un quota journalier de 200 douzaines/jours/licencié pendant 26 jours de pêche sur la période de pêche autorisée, qui sera pour faciliter le contrôle, retranscrit en un quota en poids suite à un étalonnage effectué par les équipes du Parc en suivi ;
- la mise en place d'un outil de suivi de l'atteinte du quota à bord (bac homologué) et d'un outil de contrôle à quai (peson homologué).

Les autres dispositions réglementaires restant inchangées.

Le second volet comprend des dispositions contractuelles relatives à la mise en place d'un partenariat entre les licenciés et le Parc par la mise en place :

- d'embarquements par les oursiniers des agents du Parc pour permettre l'acquisition de données complémentaires au suivi effectué en plongée ;
- le signalement volontaire de l'activité journalière de pêche aux services de contrôle.

Délibération n°2021-008

## V. Avis sur le renforcement de la digue nord du port d'Argelès-sur-Mer

### (Document adressé avec le dossier de séance)

Grégory AGIN introduit la présentation.

Philippe LENFANT indique que les digues assurent une fonction de nurserie et s'interroge si une action est prévue lors des phases de travaux.

Grégory AGIN répond que rien n'est indiqué dans ce sens dans le dossier

Laurent SCHEYER s'interroge par rapport à la question sur la turbidité et de son impact sur les juvéniles.

Grégory AGIN indique de manière très technique qu'il y a 3 points de contrôle de la turbidité : au droit du chantier, à proximité de l'herbier de P, et dans une zone dite « neutre ». La comparaison de ces points permettra d'établir des seuils.

Aline FIALA relève son inquiétude sur les populations de gravelle qui sont des animaux filtreurs (ils ne peuvent survivre que s'ils ont une eau claire avec du plancton). Une trop forte turbidité pourrait les condamner à disparaître car ils seront alors incapables de se nourrir. Elle rappelle l'importance de cette espèce pour les scientifiques qui viennent du monde entier pour l'étudier.

Philippe LENFANT complète son propos par rapport aux digues sur lesquelles il a pu être observé des juvéniles d'espèces intéressantes. Il serait utile de proposer des habitats même temporaires pour offrir un refuge à ces populations durant les phases de travaux.

Marc DUMONTIER rappelle que les travaux se dérouleront en plusieurs phases. L'ensemble de la digue n'est donc pas impacté dans sa totalité au même moment étant donné que le chantier va se dérouler sur 3 années. Si les travaux se font par tronçons, et si l'on installait des habitats, les juvéniles vont s'y installer très rapidement.

Philippe LENFANT souligne que la phase travaux démarre à un moment très favorable pour les juvéniles – Il réitère l'utilité de l'installation innovante d'habitats ce qui pourrait être mentionné dans de futures études scientifiques à l'échelle de la Méditerranée. La protection de la biodiversité en phase travaux est utile et innovant. Les habitats peuvent en 2 mois se recoloniser, il faut donc en profiter pour utiliser cet événement afin de tester cette solution, qui n'est pas forcément très onéreuse. Il profite de la présence de Serge PALLARES en tant que représentant des ports pour le sensibiliser sur une réflexion à engager sur l'ensemble des ports.

Serges PALLARES approuve cette volonté de travailler sur cette perspective.

Hervé MAGNIN propose de faire voter la proposition d'avis avec l'ajout de cette recommandation et de se laisser le temps de définir les contours de ces équipements et leur suivi avec les scientifiques.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable sur le projet de renforcement de la digue nord du port d'Argelès-sur-Mer, sous réserve de la prise en compte des prescriptions et recommandations suivantes :

**- Prescriptions :**

Gravelle à Amphioxus :

- Réaliser un suivi de l'impact sur l'habitat Gravelle à Amphioxus : ce suivi devra se faire sur les années T0, T+1, T+2 et T+5ans (T0 étant avant le démarrage des travaux). La méthodologie devra être basée sur 4 radiales avec 3 stations d'échantillonnage pour la granulométrie, la matière organique et les organismes benthiques. La localisation de ces radiales est identique à celle présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale ;
- Actualiser la cartographie globale de l'habitat à Amphioxus sur le secteur d'Argelès-sur-Mer et étudier son évolution dans la continuité du travail de Colao et al. (2010) dans un délai de 2 ans.

**- Recommandations :**

Rechargement de plage :

- Privilégier le rechargement sur le point d'inflexion de la plage pour mieux suivre l'efficacité du rechargement via les suivis de l'Observatoire de la Côte sableuse Catalane (ObsCat)

Travaux d'enrochements :

- Durant la phase de travaux sur la digue (dépose / pose des enrochements naturels et des tétrapodes), tester la mise en place d'habitats artificiels à proximité de la zone de travaux afin de permettre l'accueil des juvéniles de poissons présents sur les enrochements actuels. La méthodologie à mettre en place (nombre, type d'habitats, localisation) devra être définie par un groupe de travail dédié regroupant les scientifiques, les services de l'Etat et le Parc.

Délibération n°2021-009

## VI. Présentation des dossiers retenus au plan de relance sur les ports engagés dans la certification port propre (Document adressé avec le dossier de séance)

Olivier MONNIER présente un point sur les dossiers retenus au plan de relance sur les ports engagés.

En 2019, le Parc avait pris en charge l'étude diagnostique pour l'engagement dans la certification de 5 ports volontaires : Banyuls-sur-mer, Port-Vendres, Canet en Roussillon, Saint Cyprien et Sainte-Marie la Mer.

Le port de Leucate a été certifié « port propre » en 2019 ainsi que le port de Sainte-Marie la Mer en 2021

Les autres ports ont potentiellement des améliorations à apporter.

Le cas du port de Barcarès a fonctionné dans le cadre du financement avec la Région et est éligible à dans la certification.

La subvention octroyée par l'OFB est d'environ 150 000 euros avec 80% de prise en charge éligible. Ces projets sont en cours de commission de l'OFB : 2 dossiers ont d'ores et déjà été validés lors du COMIP (Banyuls et Ste Marie), 2 autres sont en cours et les 3 derniers passeront le 23/07. Olivier MONNIER rappelle de la part du siège OFB que 2 dossiers concernant les études préalables doivent impérativement transmettre un devis définitif.

Il n'y pas de remarques ou d'intervention particulière.

## VII. Point d'information sur les éoliennes flottantes en Méditerranée

M. Etienne BALLAN (Président de la Commission Nationale du Débat Public CNDP) présente le fonctionnement du débat public en la diffusant deux films explicatif :

- Présentation du projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée : <https://youtu.be/B11qzfC2bYY>
- Présentation du débat public : <https://youtu.be/8KjAjVp-CLo>

Le débat public débutera le 12/07 et se poursuivra jusqu'au 31/10/2021. Organisé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), commission particulière, neutre et indépendante, ce débat public cadré permettra d'informer et offrira un temps d'échanges entre acteurs et public sur le projet d'implantation de fermes commerciale d'éoliennes flottantes.

Après le 31 octobre, un compte rendu sera établi. L'Etat aura répondu à chaque question posée durant le débat public.

Pour recontextualiser, l'Etat s'est engagé dans la transition énergétique. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), prévoit notamment en Méditerranée, l'implantation de 2 parcs éoliens flottants. A commencer par une première phase avec l'installation de 250 MW par parc éolien, puis une deuxième phase avec la possibilité d'une extension de 500 MW par parc (soit environ 60 éoliennes de 250 m de hauteur approximativement), L'objectif du débat public est d'identifier les zones dans lesquelles pourront être installées ces 2 fermes commerciales. Suite à une première phase de concertation en 2020, 4 « macros-zones » de 300 km<sup>2</sup> chacune, ainsi que leur raccordement ont été identifiées. L'appel d'offre (espéré pour 2023) permettra de choisir les lauréats pour les 2 fermes commerciales et une construction et installation des premières éoliennes en 2028.

Didier CODORNIU remercie pour cette intervention. Il rappelle que la collectivité régionale de l'Occitanie avait préféré faire démarrer ce débat après la période électorale pour qu'elle se déroule à compter du 12/07 dans des conditions plus sereines.

Il y a une volonté politique de se désengager progressivement du nucléaire afin d'avoir des énergies propres. Le port de Port-la-Nouvelle sera le port de la transition énergétique, c'est un des enjeux de la Région.

Etienne BALLAN souhaite évoquer les modalités environnementales. La commission a cherché à défricher les grandes questions, notamment celle importante de la politique énergétique. On a demandé à un millier de personnes à réagir et d'identifier les thèmes débats. La question environnementale sur le 2eme thème majeur portera sur l'état des connaissances et de ses lacunes sur le milieu marin, son état actuel, sa résilience et sa capacité à accueillir des éoliennes flottantes.

Le principe général du débat consistera pendant les premières semaines à aller à la rencontre des

estivants, des acteurs du tourisme et des riverains.

A la rentrée, il y aura des réunions d'approfondissement sur les différentes thématiques afin d'aller plus loin sur la question environnementale. Cela inclura l'état de la connaissance, les retours d'expérience dans les autres projets. Il espère que la communauté scientifique prendra sa place dans le débat.

Le dernier point portera sur l'enjeu de vulgarisation et d'éducation à l'environnement. Il espère compter sur la contribution des membres du conseil de gestion. Ce message s'adresse aux gestionnaires, aux collectivités pour inciter le public à venir aux réunions.

Dès jeudi prochain, des rencontres seront un peu partout sur différents sites (Ste Marie la Mer, Martigues, Grau du Roy puis en Occitanie.)

La réunion d'ouverture du débat aura lieu lundi 12/07 de 18H à 20H, réunion d'ouverture en petit groupe pour balayer l'ensemble des sujets et argumenter.

Didier CODORNOU évoque pour mémoire le travail du parc de la Narbonnaise côté lagunaire.

## VIII. Questions diverses

Guilhem HUBERT (présent en visioconférence puis a rejoint en présentiel le conseil sur ce point) remercie l'intervention de Serges PALLARES sur l'appel à projets. Il alerte sur la thématique 1 où la société SAS « Regard du vivant » n'a pas d'autorisation de transporter des passager dans le périmètre du Parc marin. Cet armateur ne fait pas parti du syndicat local et menace donc de faire concurrence aux armateurs et empiéter sur un marché déjà restreint, ce qui semble être un danger pour l'économie bien fragilisée. Il rappelle les pertes subies l'an dernier ainsi que cette année. Tous les projets de bateaux hybrides et les investissements sont décalés. L'annonce de cette implantation sans autorisation au sein du Conseil de gestion est donc malvenue et appelle à la vigilance des communes présentes.

Hervé MAGNIN rappelle que, même si la question de la concurrence commerciale est légitime, les critères applicables à l'AAP ne permettent pas de s'opposer à l'installation d'une nouvelle entreprise. Néanmoins on peut s'assurer que Regard du Vivant exerce bien son activité depuis un port du Parc.

Serges PALLARES confirme une économie locale bien fragilisée et écrasée par la crise actuelle. Il faut privilégier les entreprises et les chantiers de construction locaux.

Guilhem HUBERT souhaite insister sur un autre projet de la thématique 2 où la société SEA EXPLORER, bateau de plaisance inscrit au commerce, ne respecte en réalité pas les normes pour le transport de passagers notamment des enfants. Il appelle les services de l'Etat à réagir.

Hervé MAGNIN demande de ne pas ouvrir de nouveaux débats sans préparation.

Didier CODORNIOU prend bien note des remarques intéressantes qui sont enregistrées.

Bernard PEREZ demande des précisions sur le rapport intermédiaire de l'étude en cours de la valorisation des produits de la mer. Il s'interroge sur certains chiffres et données qui ne correspondent pas à la réalité, notamment les 12% de taxe de criée de Port-la-Nouvelle. Il rappelle la perte effective de la criée de Port-Vendres, il ne reste plus que 4 criées actuellement sur l'Occitanie. Enfin, il renouvelle n'avoir jamais assisté à ces débats.

Hervé MAGNIN répond que ce rapport est encore un document de travail non finalisé. Un prochain contact auprès du directeur de la criée sera pris afin de clarifier les choses. Le parc est chargé de reprendre la bonne rédaction de ce rapport. Le travail du bureau d'étude a manqué de certains retours

ce qui a possiblement généré des erreurs et imprécisions, à corriger.

Didier CODORNIU propose de lever la séance pour passer à l'hommage de Michel Moly

**17h45 : Clôture de la session du conseil de gestion et hommage rendu à Michel MOLY**

Didier CODORNIU



1<sup>er</sup> Vice-président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du Lion

